

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Avril 2021

Mot du président

Chers membres de la Coop Santé,

Il y a un an, qui aurait dit que nous passerions un autre printemps à danser sur une corde raide avec des restrictions sanitaires ! Malgré l'espoir que nous donne la campagne de vaccination, il semble que nous devons limiter nos élans sociaux pour un certain temps encore. Cette responsabilité est d'autant plus difficile avec des freins déjà bien usés et la poussée d'énergie que nous apporte le printemps.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, l'équipe de direction continue de mettre toutes ses énergies pour minimiser les impacts de la situation et pour jeter les bases d'un retour à une qualité de services à la hauteur de vos attentes.

Ensemble, cultivons la patience et gardons confiance !

Georges Boissé, Président

Vaccination contre la COVID-19

La Coop Santé a effectué plusieurs représentations auprès de la Santé publique afin d'offrir la vaccination à ses membres et aux résidents de la municipalité d'Eastman et des municipalités environnantes., malheureusement sans succès jusqu'à présent. La Santé publique a un plan de déploiement précis pour la vaccination en Estrie et se coordonne avec le plan national. Soyez assurés que la Coop Santé continue à signifier régulièrement son ouverture à donner un coup de main dans cette vaste opération de vaccination. Si vous souhaitez vous faire vacciner contre la COVID-19 vous devez téléphoner au 1-877-644-4545 ou vous inscrire sur www.clicsante.ca

Accessibilité des rendez-vous médicaux

Au cours de la dernière année, la disponibilité médicale a été restreinte en raison des contraintes liées à la situation pandémique et de la difficulté à recruter des médecins, particulièrement dans un tel contexte. De plus, le confinement suivi du déconfinement de l'été dernier a entraîné une augmentation significative du volume d'appels et des demandes de consultations qui perdure encore au moment

d'écrire ces lignes. Actuellement, un médecin est en congé de santé et un deuxième doit se partager entre l'urgence de l'hôpital et sa présence à la Coop Santé. Dans ce contexte, notre directeur médical et notre IPS maintiennent leur présence et assurent des consultations au meilleur de leur capacité.

La Caisse Desjardins du lac Memphrémagog et la MRC Memphrémagog donnent un coup de main

Dès le 15 avril prochain et grâce à l'appui financier majeur de deux partenaires pionniers de la Coop Santé soit la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog et la MRC Memphrémagog, **une journée additionnelle de consultation avec une infirmière clinicienne** sera offerte. Cet appui nous permettra d'accélérer le traitement des bilans de santé, les renouvellements de prescriptions en attente, le suivi des maladies chroniques et certains problèmes courants de santé. Cette journée de consultation s'effectuera en présence d'un médecin qui pourra, au besoin et de concert avec l'infirmière, prendre les décisions qui relèvent de sa compétence. Cette mesure pourra s'échelonner jusqu'à la fin de 2022 et permettra à la Coop de faire le pont entre la pandémie et la relance de ses activités et de son développement.

Mesures additionnelles

Dans les bulletins précédents, nous vous avons informés des mesures mises en place pour adapter notre offre de service en fonction de cette situation notamment en priorisant les demandes de rendez-vous selon l'urgence des besoins de santé. Certaines demandes sont ainsi traitées rapidement, d'autres dans les 15 jours et les demandes non-urgentes à l'intérieur d'un mois si possible.

La direction générale et administrative, les secrétaires médicales, les infirmières et les médecins sont au front depuis le début de la pandémie afin de tenter de répondre à la demande et de minimiser les impacts de la pandémie sur nos services. Cette situation plus restrictive ne peut qu'être temporaire et transitoire. **Nous faisons appel à votre compréhension et aussi à votre patience et solidarité face à cette situation exceptionnelle** que vit non seulement la Coop Santé mais aussi l'ensemble du réseau de la Santé. En lisant les prochaines lignes, vous constaterez que le meilleur est devant nous !

Recrutement de médecins

Toujours à la recherche de médecin pour rejoindre l'équipe en place, inutile de dire que la pandémie actuelle n'a rien pour nous faciliter la tâche. Malgré tout, après avoir multiplié les contacts au cours des derniers mois, nous sommes confiants de voir nos efforts récompensés d'ici quelques semaines. Surveillez donc attentivement les prochaines communications de la Coop Santé.

Appel à la prudence face à la présence de variants de la COVID-19

Avec la présence croissante de variants de la COVID-19 et faisant face à une troisième vague, nous vous rappelons que nous ne saurions être trop prudents dans les prochaines semaines et les prochains mois pour éviter non seulement d'être contaminés par les nouveaux variants, mais aussi de les transmettre.

Voici un rappel des mesures à appliquer :

- Restez à la maison, surtout si vous avez des problèmes de santé, des symptômes d'allure grippale ou avez été en contact avec une personne ayant la COVID-19.
- Respectez les règles de confinement en vigueur, évitez les déplacements entre les régions et évitez les rassemblements.
- Conservez une distance de deux mètres en tout temps et portez le double masque.
- Veillez à vous laver les mains fréquemment, notamment à l'entrée et à la sortie des commerces et dans les lieux publics.
- Ne vous attardez pas dans les lieux publics fermés et limiter vos déplacements;
- Faites-vous tester dès la présence d'un symptôme associé au virus et respecter les règles d'isolement.
- Éternuez et toussiez dans votre coude.
- Assurez-vous d'aérer fréquemment la maison, au moins dix minutes à chaque fois.

Rappelons que même si vous êtes vaccinés depuis plus de trois semaines, les mesures sanitaires s'appliquent afin d'éviter de transmettre le virus. Il s'agit plus particulièrement de port du masque, du lavage des mains, de la distanciation sociale, du respect des règles de confinement en vigueur et des symptômes d'allure grippale. Il suffit de peu plus de vigilance pour éviter la propagation du virus, protéger vos proches et contribuer ainsi à réduire les débordements dans les hôpitaux et le risque que le personnel de la santé soit davantage exposé au virus et aux variants plus virulents.

Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 137 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires



